12 mai 2020

Budget participatif

Pour déposer vos projets c'est jusqu'au 3 juillet !

La province Sud a lancé début mai son premier budget participatif. Dès cette première édition c'est jusqu'à 5% des dépenses d'investissement de la collectivité qui seront dédiées à la réalisation de projets proposés et sélectionnés par les résidents de la province Sud.

Vous avez une idée, déposez votre projet, c'est jusqu'au 3 juillet !

Qui peut participer ? Les jeunes et les moins jeunes !

- Toute personne physique de plus de 12 ans résidant en province Sud. Cela inclut un groupe de personnes telle qu'une classe d'école ou un regroupement de résidents.
- Toute personne morale de droit privé à but non lucratif, telle qu'une association, dont le siège social est fixé en province Sud.

NB : Il est permis de déposer plusieurs projets par personne et par an, mais un seul projet pourra être sélectionné par le comité de sélection et de suivi.

Comment se déroule la campagne ? C'est en ligne !

Le dépôt du projet s'effectue en ligne sur le site de la province Sud, à partir de son compte personnel (*si vous n'en disposez pas, vous devez en créer un*).
A noter que même si le projet n'est pas entièrement finalisé il doit être déposé avant le 3 juillet.
Si besoin, les services de la province pourront accompagner le porteur dans sa finalisation.

Les projets seront ensuite soumis à validation par les directions provinciales qui étudieront leur recevabilité et leur faisabilité.

Ils seront ensuite examinés par un comité de suivi qui procédera à une présélection des projets. Il réunira notamment des habitants de la province, tirés au sort.

Les projets présélectionnés seront ensuite soumis au vote en ligne des résidents de la province Sud.

Les projets lauréats

Les résultats seront publiés sur le site de la province Sud et seront présentés publiquement par leurs auteurs dès le mois d'octobre.
Pour la réalisation des projets lauréats, les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Pourquoi un budget participatif ?

- Proposer une meilleure prise en compte des préoccupations des résidents de la province Sud
- Favoriser la participation citoyenne et encourager les initiatives innovantes pour l'intérêt général
- Permettre aux habitants de tous âges, et notamment aux plus jeunes, de proposer des projets destinés à l'amélioration de leur environnement et de leur cadre de vie
- Raviver le lien entre les habitants, les élus et l'administration de la province Sud par une démarche collaborative et inclusive

Le planning de la campagne

Cette campagne a débuté le 4 mai (un espace thématique sur le budget participatif est accessible sur le site Internet de la province Sud) et se déroule selon le calendrier ci-dessous :

CONTACT PRESSE
Marc Spisser : 76 18 74.

PROVINCE SUD